

DÉPARTEMENT
DE LA SAVOIE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Arrondissement
d'Albertville

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Commune
AIME-LA-PLAGNE

de la Commune d'AIME-LA-PLAGNE

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-neuf septembre à dix-huit heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Corine Maironi-Gonthier, Maire.

Conformément à l'article 54 de la Loi du 5 avril 1884, la séance a été publique.

Présents : Georges Bouty - Bernadette Chamoussin - Azélie Chenu - Hervé Chenu - Jean-Sylvain Costerg - Laurent Desbrini - Anthony Destaing - Jacques Duc - Guy Ducognon - Camille Dutilly - Michel Genettaz - Isabelle Gostoli De Lima - Anne Le Mouëllic - Corine Maironi-Gonthier - Rose Paviet - André Pellicier - Marie-Pierre Rebrassé - Laétitia Rigonnet - Sabine Sellini - Lucien Spigarelli - Robert Traissard - Xavier Urbain - Pascal Valentin

Excusés : Murielle Chenal - Sylviane Duchosal (pouvoir à Lucien Spigarelli) - Marie Latapie (pouvoir à Hervé Chenu) - Marie Martinod

Absents : Franck Chenal - Amélie Viallet

Monsieur Anthony Destaing a été désigné secrétaire.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : 23

Votants : 25

Date de convocation : 23 septembre 2022

Date publication : 6 octobre 2022

**N°12 - SALAGE DE VOIES COMMUNALES ET ESPACES PUBLICS - APPEL D'OFFRES
OUVERT - ACCORD-CADRE**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la nécessité de procéder à une mise en concurrence afin de lancer ce marché,

Vu le montant du marché supérieur à 221 000 € H.T,

Vu les dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique,

Vu les articles L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique

Madame le Maire indique au Conseil municipal que, dans le cadre de l'optimisation du service rendu aux usagers, il est nécessaire de lancer un marché public pour le salage des voies Communales et espaces publics - Hiver 2022 / 2023 (Renouvelable 3 fois) sur l'ensemble de la Commune d'AIME-LA-PLAGNE.

Elle précise que ces prestations concernent le salage des voiries traitées jusqu'alors par les services communaux, étant noté que seul le secteur d'Aime 2000 est exclu du présent marché.

Le marché comprend les prestations suivantes :

- Salage des voiries et raclage sur les routes principales hors grosses chutes de neige

Madame le Maire propose au Conseil municipal de conclure un accord-cadre à bons de commande pour une période initiale de 4 mois et 15 jours à compter du 01/12/2022 jusqu'au 15/04/2023 avec 3 périodes de reconductions à compter du 1er novembre au 15 avril de chaque année.

Le montant des prestations pour chaque période serait conclu pour un montant minimum de 40 000.00 € HT et un montant maximum de 250 000.00 € HT.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve le lancement de la consultation pour le salage des voies Communales et espaces publics - Hiver 2022 / 2023 (Renouvelable 3 fois) sur l'ensemble de la Commune d'AIME-LA-PLAGNE ;
- Précise que les dépenses correspondantes seront inscrites au budget communal ;
- Autorise le Maire, ou son Adjoint délégué, à signer toutes les pièces relatives à la consultation et à l'accord-cadre à intervenir à l'issue de cette consultation.

AINSI DÉLIBÉRÉ

Le Maire,

Corine MAIRONI-GONTHIER



Le secrétaire de séance,

Anthony DESTAING